

AISBL Life4Brussels Association internationale pour l'aide et l'accompagnement des victimes d'attentats

INFORMATIONS SUR LE DÉROULEMENT DU PROCÈS DES ATTENTATS DE BRUXELLES

Semaine du 12 décembre 2022

Note synthétique sur les audiences de la semaine

L'objectif de ce document : Vous expliquer et vous tenir informé sur ce qu'il s'est passé pendant les différentes audiences du procès.

Chaque semaine, nous vous transmettrons un compte-rendu des audiences qui se sont tenues. Pour une bonne compréhension, nous avons synthétisé et gardé les éléments les plus importants de chaque journée de procès.

Si vous souhaitez un complément d'information, n'hésitez pas à contacter votre(vos) avocat(s)!

Life4Brussels est, bien évidemment, aussi à votre disposition en cas de besoin.

Ensemble, prenons soin les uns des autres!

Explications des audiences au fond : 12 au 13 décembre 2022

L'audience du 12 décembre est dédiée aux actes de défense éventuels, à la présentation éventuelle du sujet de l'accusation, la présentation éventuelle de la défense, à l'explication du président et aux constitutions de parties civiles.

Celle du 13 décembre correspond à la suite de la lecture de l'acte d'accusation.

L'audience du 12 décembre a débuté à 9h35 et s'est terminée à 17h40

Un deuxième juré suppléant a été remplacé.

AISBL Life4Brussels

Association internationale

pour l'aide et l'accompagnement des victimes d'attentats

De nombreuses personnes sont malades parmi les membres du Greffe et de la Cour, deux accusés le sont également : S. Abdeslam qui est absent et H. Bayingana Muhirwa

qui est présent.

Aucun incident n'a été rapporté lors du transfert, néanmoins tous les accusés quittent la

salle d'audience pour se rendre dans le cellulaire.

Maître Paci (avocate de S. Abdeslam) a soulevé quelques questions : peut-on avoir le

manuel des jurés ? Possibilité de participer au briefing de sécurité qui va être donné aux

jurés ? La Présidente de la Cour a donné son accord pour le manuel mais a répondu que

le briefing était exclusivement réservé aux jurés, seul un membre de la DSU (= Direction

unités spéciales) y a accès.

La Cour précise qu'il n'y a aucune menace.

Par la suite, les avocats des accusés ont procédé à la présentation de leur sujet de

défense (= présentation orale) pendant trois heures.

L'audience s'est terminée par un refus de présentation de sujet de défense pour les

victimes que le collectif de Life4Brussels représente (ce n'est légalement pas prévu) et

par la modification de quelques points dans l'acte d'accusation.

L'audience du 13 décembre a débuté à 9h25 et s'est terminée après 18h

Avant de reprendre la lecture de l'acte d'accusation, la Présidente de la Cour a tenu à

faire un rappel des principes de la procédure pénale. Elle a souligné que tous les accusés

faisaient l'objet d'une ordonnance de prise de corps, c'est pourquoi ils doivent tous se

présenter devant la Cour.

Les accusés B. El Makhouki et S. Abdeslam ont refusé de comparaître, l'un est resté

dans le local de fouille et l'autre dans sa cellule. La Présidente de la Cour a précisé que

face à ce genre de situation il fallait avoir recours au respect et à la diplomatie, elle a

ajouté que le recours à la force était accepté mais pas la violence.

La Cour procède à la rectification de l'acte d'accusation (correction de fautes et de

phrases). La lecture de l'acte d'accusation est terminée.

Lecture de l'acte de défense de Maître Paci.

AISBL Life4Brussels

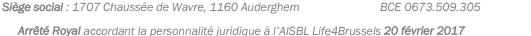
Association internationale

pour l'aide et l'accompagnement des victimes d'attentats

Les prochaines étapes sont : reprise de l'actualisation de l'acte d'accusation par le Parquet général, présentation des actes de défense et dépôt des constitutions des parties civiles (si le timing le permet).

En espérant vous avoir bien informé!





Arrêté Royal accordant à l'AISBL Life4Brussels la compétence d'assister les victimes d'actes de terrorisme dans le cadre des démarches entreprises par celles-ci vis-à-vis de la commission pour l'aide financière aux victimes d'actes intentionnels de violence et aux sauveteurs occasionnels 11 mai 2021 M.B. 28 mai 2021

